

## Décision portant nomination de M. Romain GUYOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction Générale de l'ENS de Lyon relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon » et nommant M. Vincent LAUDET en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 04/12/2012 ;

Considérant que M. Romain GUYOT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 18 et 19 octobre 2012 et du 14 au 16 novembre 2012,

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Romain GUYOT, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°5242 intitulée « Institut de génomique fonctionnelle de Lyon », à compter du 01/01/2013....

M. Romain GUYOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Romain GUYOT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LYON, le 05/12/2012  
Le directeur de l'unité  
[Prénom Nom]



**Vincent LAUDET**  
Directeur

Visa du directeur de  
l'Ecole Normale Supérieure de Lyon  
(ou de son délégataire)

**Le Directeur Général**



**Olivier FARON**

Visa du délégué régional du CNRS



<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation  
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein  
BP 61335  
69609 Villeurbanne cedex  
T. 04 72 44 56 00  
F. 04 78 89 47 69